

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 42 Entreprise, Economie, Société

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Daniel Serra, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

Experts :

M. Mohamed AROURI, Université d'Auvergne

Mme Sylvie HENNION, Université Rennes 1

M. Yazid KHIAR, Université de Rouen

M. Marc ORTOLANI, Université Nice Sophia Antipolis

Délégué scientifique du HCERES :

M. Benoit MULKAY

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Entreprise, Economie, Société* (ED n° 42) est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2014 à l'Université de Bordeaux (UB). Ce nouvel établissement résulte de la fusion de trois universités bordelaises dont l'Université Montesquieu - Bordeaux 4, à laquelle cette ED était antérieurement rattachée. Il s'agit d'une école pluridisciplinaire délivrant un doctorat en sciences économiques, en sciences de gestion ou en démographie, mais dans laquelle l'économie et la gestion sont majoritaires.

Cette école doctorale est adossée à quatre unités de recherche : le Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée (GREThA, UMR CNRS 5113), l'Institut de Recherche en Gestion des Organisations (IRGO, EA 4190), le Laboratoire d'Analyse et de Recherche en Economie et Finance Internationales (LAREFI, EA 2954), et une composante d'une unité en droit dans le domaine de la démographie, le Centre de Droit COMParé de TRAvail et de la SECurité sociale (COMPTRASEC, UMR CNRS 5114 CNRS). L'ED compte près de 150 doctorants (147 inscrits en 2014) pour actuellement une soixantaine d'enseignants-chercheurs ou chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou bénéficiant d'une autorisation à diriger une thèse.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

Le Conseil de l'ED *Entreprise, Economie et Société* est en théorie conforme à l'arrêté du 7 août 2006. Il se compose de 20 membres : dix membres internes (neuf enseignants-chercheurs ou chercheurs, un personnel administratif), six membres extérieurs et quatre représentants des doctorants. Dans la pratique toutefois, depuis juin 2013, les membres extérieurs dont l'assiduité aux réunions était très faible ne sont plus sollicités. En outre, les représentants des doctorants n'ont pas été renouvelés en temps voulu et seulement deux doctorants siègent actuellement avec le statut d'invité. Le directeur, nommé depuis juin 2013, est aussi directeur adjoint du GREThA. Il est assisté par un directeur adjoint, qui dirige également l'IRGO. Cette situation ne semble pas poser problème aux deux autres unités. Il n'existe pas de Bureau d'ED, ni de chargés de mission. Le Conseil se réunit en moyenne six fois par an pour traiter des questions classiques d'une école doctorale (inscriptions dérogatoires, allocation des contrats doctoraux, soutenances, nature et caractère des formations, etc.).

Après une forte instabilité au plan de l'appui administratif (successivement, une secrétaire à temps plein, deux mi-temps, un seul mi-temps en raison d'un congé maladie longue durée de l'une des secrétaires mi-temps, puis absence totale de secrétariat suite à la fusion des Universités sur le site de Bordeaux), l'école doctorale *Entreprise, Economie et Société* bénéficie à nouveau depuis juin 2014 d'un secrétariat à temps plein. Cette instabilité a bien sûr été préjudiciable au bon fonctionnement de l'ED qui par ailleurs ne dispose pas de locaux propres.

Le budget de l'école doctorale est en baisse constante depuis plusieurs années mais reste tout de même de l'ordre de 34 000 euros en 2014. Les dépenses correspondent pour moitié à deux postes essentiellement : une participation aux dépenses liées aux soutenances de thèses et d'habilitation à diriger des recherches (HDR), une aide aux déplacements des doctorants en complément des financements assurés par les unités. Le budget ne couvre pas pour l'instant les formations complémentaires proposées. La question des modalités de leur financement reste pour l'heure en suspens sans que cela ne préoccupe outre mesure la direction de l'école doctorale. Aucun budget prévisionnel sur projets n'est établi.

Le site internet de l'ED, géré par la direction, est simple mais satisfaisant. On y trouve de façon accessible toutes les informations utiles. Le site n'étant pas traduit en anglais, la communication extérieure aux niveaux européen et international s'avère en revanche très limitée. Il existe une nouvelle charte des thèses, commune à toutes les écoles doctorales de l'Université de Bordeaux, depuis la création de ce nouvel établissement. Cette école doctorale s'est doté par ailleurs d'un règlement intérieur.

L'école doctorale *Entreprise, Economie et Société* n'intervient pas dans le choix des sujets de thèse qui incombe aux unités de recherche. S'agissant des contrats doctoraux, elle se charge d'inscrire les sujets sélectionnés sur le site de l'école.

Le financement dédié n'est pas obligatoire pour s'inscrire en thèse. Les contrats doctoraux (sept ou huit par an) sont attribués après un concours ouvert aux candidats extérieurs à l'établissement selon une procédure qui prévoit l'audition des candidats dans sa phase finale. Dans les faits, l'ouverture reste virtuelle : seul un contrat doctoral de l'IdEx de l'Université de Bordeaux (fléché à l'international) a été attribué à ce jour à un candidat extérieur. C'est essentiellement au niveau de la 2nde année des masters que l'établissement s'ouvre à l'extérieur. En principe, l'inscription en thèse des diplômés d'un master à finalité professionnelle (par opposition aux masters à finalité Recherche) doit faire l'objet d'une acceptation par le Conseil de l'école doctorale après un avis donné par deux de ses membres extérieurs à l'unité du directeur de thèse pressenti. Dans la pratique, près de la moitié des nouveaux doctorants ne possédant pas un master Recherche ne font pas l'objet d'une telle évaluation en amont. Les thèses en co-tutelle sont peu nombreuses (7 % des inscrits en 2014) et les conventions avec des universités étrangères, qui faciliteraient des échanges de doctorants, sont inexistantes. Cette école veille comme il se doit à ce que les soutenances soient organisées en conformité avec les textes, notamment concernant la composition des jurys.

L'école doctorale *Entreprise, Economie et Société* est adossée au plan scientifique à deux unités de recherche en économie : le GREThA (espace et industrie ; environnement, bien-être et développement ; finance de marché) et le LAREFI (économie et finance internationales), une unité en Gestion : l'IRGO (entrepreneuriat ; entreprises familiales ; comptabilité ; banque et finance ; marketing ; ressources humaines), ainsi qu'une composante d'une unité en Droit : le COMPTRASEC (démographie), dont les directions étaient présentes lors de la visite du comité HCERES. Les doctorants auditionnés par le comité ont indiqué que l'adossement à ces unités de recherche ne pose pas de problème.

La politique scientifique de l'école doctorale affichée au cours du contrat visait *i)* une évaluation plus exigeante des dossiers d'inscription en thèse, *ii)* une réduction du nombre de thèses non financées, et *iii)* un soutien à la formation et à la valorisation des travaux de la thèse. Ces objectifs ne sont que partiellement remplis aujourd'hui. Il ne semble pas que l'établissement se soit livré à une autoévaluation de l'ED, qui dresse elle-même un bilan lucide sur son fonctionnement et en tire les conséquences pour nourrir son projet.

Outre la suggestion du ciblage d'une thématique transversale aux différentes unités (par exemple, le vin), plusieurs axes sont retenus dans le projet de l'ED, à savoir *i)* engager une réflexion sur le partage des tâches entre l'école doctorale et les unités de recherche (notamment dans le financement des soutenances), *ii)* améliorer la coopération en interne entre les différentes unités et avec les autres ED au niveau du Comité doctoral de l'Université de Bordeaux (instance qui préfigure le futur Collège doctoral au niveau du site de Bordeaux), *iii)* améliorer la formation des doctorants, *iv)* renforcer les exigences requises à l'entrée en doctorat, *v)* mettre en place des comités de thèse pour chaque doctorant, et *vi)* accroître le potentiel d'encadrement de l'école doctorale.

- Encadrement et formation

L'effectif de l'école doctorale *Entreprise, Economie et Société* est passé progressivement de 227 doctorants en 2010 à 147 doctorants en 2014 (avec une forte baisse en début de période, suivie d'une stabilisation à partir de 2013). Cette diminution s'accompagne d'une amélioration sensible du rapport entre les thèses soutenues dans l'année et les thèses en cours. Rapporté aux effectifs, le nombre de thèses soutenues est satisfaisant : 133 thèses sur 4 ans (soit une moyenne annuelle de 33 thèses). Le raccourcissement de la durée des thèses est moins sensible avec 5,1 ans en moyenne au cours du contrat actuel, contre 5,3 ans lors du précédent.

Le potentiel d'encadrement avoisine actuellement une soixantaine d'enseignants-chercheurs ou chercheurs titulaires de l'HDR ou bénéficiant d'une autorisation à diriger une thèse, un dispositif spécifique adopté par l'Université de Bordeaux pour permettre l'encadrement temporaire d'une thèse par un chercheur non encore titulaire de l'HDR. On doit toutefois relever la présence d'un nombre non négligeable d'enseignants-chercheurs ou chercheurs présents dans les unités de recherche n'encadrant pas de thèse (environ un tiers). Le ratio moyen doctorants/HDR est de 2,6 avec un maximum de 11 doctorants sous la responsabilité du même directeur de thèse. On relève une concentration sur deux encadrants en gestion et un en démographie, alors que l'encadrement est davantage dispersé en économie. Une norme d'encadrement est fixée en théorie à cinq thèses maximum pour un enseignant-chercheur.

Le nombre de thèses bénéficiant d'un financement dédié a tendance à s'améliorer. Il se situe aujourd'hui à un niveau acceptable dans le groupe de disciplines concernées (50 % en 2014) avec toutefois des différences disciplinaires marquées (le taux des thèses financées est plus élevé en Economie). On dénombre peu de contrats de type CIFRE et autres bourses financées par les organismes publics ou les collectivités territoriales (trois en moyenne par an).

En début d'année est organisée une réunion de rentrée de l'école doctorale au cours de laquelle les nouveaux doctorants reçoivent les informations qui leur seront utiles pendant la durée de leur thèse. En revanche, il n'existe pas de Journée des doctorants de l'ED, l'initiative d'organiser des séminaires internes étant laissée à l'appréciation de chaque unité de recherche.

L'école doctorale n'a pas mis en place de comité de suivi de thèse, ni de soutenance à mi-parcours. La réinscription est automatique jusqu'à la 4^{ème} année.

Un parcours doctoral est organisé mais les formations sont seulement facultatives. Les doctorants auditionnés, quelle que soit leur discipline, ne souhaitent pas que ces formations soient obligatoires. Le parcours comprend un ensemble d'ateliers propres à l'école doctorale : publication (25 h), anglais (25 h), ateliers spécifiques économie (8 fois 8 h) et ateliers spécifiques gestion (8 fois 8 h), dont l'orientation méthodologique et instrumentale est nettement marquée. Il est complété par un ensemble de formations transversales à vocation professionnelle mis en place au niveau du comité doctoral de l'Université de Bordeaux. Les unités de recherche participent à ces formations, mais celles-ci ne font pas l'objet d'une évaluation par les doctorants de leur pertinence et de leur contenu. L'école doctorale n'a pas instauré la tenue d'un livret de compétences pour chaque doctorant.

Les doctorants se disent encouragés par leur ED à participer au fonctionnement normal de la vie scientifique dans leur discipline : présentation de communications orales dans des manifestations scientifiques, soumission d'articles auprès de revues scientifiques. L'école participe à la prise en charge des frais de participation aux colloques. Il n'y a pas cependant de publications imposées avant la soutenance.

- Suivi et insertion

L'école doctorale *Entreprise, Economie et Société* n'a pas mis en place de dispositif de suivi propre de ses docteurs. Les éléments d'informations parcellaires qui sont disponibles croisent certaines données fournies par les unités de recherche (thèses soutenues de 2008 à 2010) avec les résultats d'une enquête menée par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'établissement (données au 1^{er} décembre 2012 portant sur les thèses soutenues en 2010). Le nombre de situations inconnues fluctue énormément selon les années (entre 20 % et 60 %). Parmi les situations connues, et selon les années, entre 16 % et 28 % des docteurs issus de l'ED sont insérés dans le secteur public de l'enseignement supérieur et de la recherche, contre 28 % à 36 % dans le secteur public général, les autres se classant dans la catégorie « autres situations ». On doit relever une véritable prise de conscience par l'école doctorale d'une large méconnaissance des débouchés professionnels de ses docteurs.

Appréciation globale :

Le fonctionnement de l'école doctorale *Entreprise, Economie et Société* est globalement satisfaisant, même si elle doit impérativement s'assurer de la conformité de son conseil avec les textes en vigueur (présence de membres extérieurs choisis en fonction de leurs compétences et disponibilité, et de doctorants élus participant aux votes). Certains indicateurs sont perfectibles, comme le degré d'ouverture nationale et internationale de l'école qui reste insuffisant. Les unités de recherche, structures d'accueil des doctorants, couvrent un large spectre de thématiques dans les domaines de l'économie, de la gestion et de la démographie. Elles participent collégalement au fonctionnement de l'école.

L'effectif de l'école, qui s'est stabilisé sur un nombre de doctorants plus faible que par le passé, a rendu possible une amélioration des indicateurs d'encadrement, comme le taux des thèses financées ou le nombre de doctorants par encadrant. Restent toutefois perfectibles la durée des thèses (qui semble encore élevée globalement) ou la proportion des enseignants-chercheurs et chercheurs présents dans les unités de recherche participant à l'encadrement des thèses (qui demeure assez faible). Il est vrai que de fortes disparités existent à cet égard entre les disciplines comme entre les unités de recherche.

Le suivi des doctorants au cours de la thèse pourrait être amélioré par l'instauration notamment de comités de thèse. Si l'ED a su mettre en place certaines formations complémentaires pour ses doctorants, on peut toutefois regretter que leur volume reste faible et leur diversité insuffisante, mais surtout qu'elles ne soient pas obligatoires et que leur financement ne soit pas prévu dans le budget. Les doctorants de l'école n'ont manifestement pas encore saisi l'intérêt de ces formations destinées à leur conférer des compétences susceptibles de favoriser leur insertion professionnelle à l'issue de la thèse.

Le suivi des docteurs reste mal assuré. Les résultats disponibles sont partiels et très faiblement fiables. L'école doctorale a pris conscience de cette faiblesse qui devrait être comblée si elle veut se donner les moyens d'améliorer globalement son fonctionnement par une meilleure connaissance des débouchés professionnels des docteurs qu'elle forme.

Points forts :

- La bonne implication des unités de recherche dans le fonctionnement de l'école doctorale (conseil, formations complémentaires).
- Le dynamisme de la direction de l'école.
- Un parcours doctoral (formations disciplinaires et professionnelles) en voie d'élaboration (mais le dispositif devrait être amélioré).
- La mise en place d'un concours ouvert et plus attractif pour l'attribution des contrats doctoraux, même si, dans les faits, il est réservé aux étudiants de la 2^{ème} année de master de Bordeaux.

Points faibles :

- Une ouverture nationale et internationale très insuffisante au niveau du concours pour les contrats doctoraux.
- Une forte hétérogénéité dans le taux d'encadrement entre les disciplines et les unités de recherche.
- Un suivi des doctorants insuffisant : pas de comité de suivi de thèse, réinscription automatique jusqu'à la 4^{ème} année.
- Une forte méconnaissance des débouchés professionnels effectifs des docteurs.
- Une faible sensibilisation des doctorants aux services que peut leur rendre leur école doctorale en complément de leur structure d'accueil (pas de Journée scientifique, pas d'Association ou autre forme de structure, sous-estimation de l'intérêt des formations complémentaires).
- Une composition du Conseil de l'école (membres extérieurs, représentants des doctorants) qui n'est pas pleinement conforme aux textes en vigueur.

Recommandations pour l'établissement

L'école doctorale *Entreprise, Economie, Société* mérite de bénéficier d'un soutien marqué de l'établissement dans la poursuite de la politique engagée et le projet qu'elle présente, en veillant notamment à sa faisabilité au plan financier. Le fait que cette ED doive réserver la moitié de son budget pour la prise en charge des jurys de thèse limite grandement les moyens qu'elle pourrait/de devrait consacrer à sa politique de formation.

L'école devrait enrichir sa dimension nationale et internationale (attribution de financements de thèses à des candidats extérieurs à l'établissement, signature de conventions avec des universités étrangères, augmentation des co-tutelles internationales, traduction du site de l'école en anglais, etc.). Elle gagnerait également à estomper les disparités identifiées entre les disciplines en matière d'indicateurs d'encadrement (nombre de doctorants par encadrant, durée des thèses, financement dédié pour la thèse). Le suivi des doctorants devrait faire l'objet d'une plus grande attention en instaurant en particulier des comités de suivi de thèse pour chacun d'eux. Il serait aussi utile de sensibiliser les doctorants à l'utilité des formations complémentaires dont l'offre serait enrichie et sans doute rendue obligatoire. Plus généralement, les doctorants devraient être incités à participer de manière plus active à la vie de leur école (création d'une Association, organisation d'une Journée scientifique, etc.).

La composition du Conseil de l'école devrait bien sûr être mis très vite en conformité avec les textes. Enfin, il serait hautement souhaitable qu'un dispositif soit mis en œuvre (sans doute en relation avec l'établissement) pour suivre plus régulièrement les débouchés professionnels des docteurs issus de l'école doctorale et se donner ainsi les moyens de mieux adapter son fonctionnement global à ces données exogènes.

Observations de l'établissement

Présidence

Manuel Tunon de Lara
Président

A l'attention du Haut Conseil de l'évaluation
de la recherche et de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Bordeaux, le 26 juin 2015

Monsieur le Président,

Objet : Observations sur
le rapport d'évaluation de
l'Ecole Doctorale n°42
Entreprise, Economie,
Société

Réf : 2015 - 017

Affaire suivie par :
France BARTHELEMY

france.barthelemy@u-
bordeaux.fr

Campus de Carreire
146, rue Léo Saignat
Case 141 Bât AD Bureau 114
33076 Bordeaux cedex

T 05 57 57 56 89

Nous remercions les membres du comité d'experts du HCERES qui ont procédé à une analyse approfondie de notre école doctorale de Entreprise, Économie, Société et formulé des remarques pertinentes, auxquelles le Directeur de l'ED42 apporte des éléments de réponse. Par rapport à certains points du rapport, je précise que le secrétariat de cette école doctorale est assuré par un personnel à temps plein qui est localisé dans le bureau de cette école doctorale. En outre, celle-ci a proposé au cours de l'année universitaire 2014/15 un total de 127,30 heures de formations complémentaires spécifiques à ses doctorants, ce à quoi s'ajoutent toutes les formations transverses.

Nous sommes cependant conscients du retard pris en matière de formation doctorale, ce dossier n'ayant pas fait l'objet d'une attention suffisante durant les trois années du chantier dit de la « Nouvelle Université de Bordeaux » (2011-13). Faute d'anticipation, le démarrage a été un peu chaotique au moment de la fusion des trois établissements et faute de projet, trop de temps a été perdu. Dès la mise en place du nouvel établissement début 2014, les Directeurs des écoles doctorales ont été réunis par la vice-présidence Recherche – puis au sein du Comité des écoles doctorales quand il a été installé – pour élaborer un projet de formation ambitieux dont les principales orientations ont été présentées lors du Conseil académique de juillet 2014. Partant des compétences attendues des docteurs, ce projet de formation vise à offrir à tous les doctorants une formation sur trois ans leur permettant d'approfondir leurs compétences scientifiques et techniques, d'accéder à des modules transverses sur les méthodologies de la recherche (dont la question de l'intégrité scientifique), de bénéficier d'une formation au métier d'enseignant-chercheur et d'avoir une préparation solide à l'insertion professionnelle en dehors du monde académique. Il s'agit de permettre à chaque doctorant de construire son plan de formation adapté à son projet professionnel sur trois ans, alternant formation à

distance et en présentiel et qui sera attesté par un portfolio. En phase avec le projet d'arrêté visant à rénover la formation doctorale, cette formation est en cours de finalisation et devrait être mise en œuvre dès le début du contrat quinquennal, avec l'allocation de moyens supplémentaires de la part de l'établissement. La création envisagée d'un cinquième « collège », le Collège des études doctorales, permettra de donner toute sa place à cet enjeu essentiel de la formation doctorale.

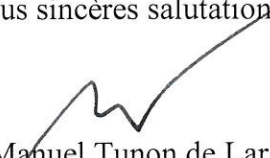
Dès cette année universitaire 2014/15, la formation au métier d'enseignant-chercheur a été mise en place avec le soutien de la nouvelle Mission d'Appui aux Innovations Pédagogiques (MAPI) ainsi que de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) et les formations transverses offertes à l'ensemble des doctorants de l'université ont été consolidées et restructurées autour de deux parcours :

- Un parcours lié à la thèse qui regroupe les formations interdisciplinaires des sciences et de leur environnement ;
- Un parcours lié au projet professionnel visant à la compréhension du monde socio-économique, au développement et à la valorisation des compétences en vue de l'insertion professionnelle.

Ce n'est qu'une première étape dans le déploiement de notre projet de formation doctorale.

L'ambition de l'établissement est de faire du Doctorat de l'université de Bordeaux un diplôme reconnu au niveau international, par la qualité de la formation disciplinaire et interdisciplinaire dispensée. Si la mise en place du nouvel établissement issu de la fusion des trois universités fusionnées a pu retarder la concrétisation de cette ambition, elle est au rang des premières priorités de notre projet pour l'Université de Bordeaux. Soyez assurés que cette ambition sera portée à son terme en s'appuyant sur la qualité de l'environnement scientifique des unités de recherche qui accueillent les doctorants et sur l'opportunité de l'Initiative d'excellence.

Recevez, Monsieur le Président, nos plus sincères salutations.



Manuel Tunon de Lara
Président

École doctorale EES

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieurs

Objet : Rapport d'évaluation

Bordeaux, le 12 juin 2015

Affaire suivie par :
Mariann Touzac

Madame, Monsieur,

ed-ecoges@u-bordeaux.fr

Ecole doctorale EES
Bât A Bureau 12
Avenue Léon Duguit, 33600
Pessac

T 05 56 84 29 26

La direction de l'école doctorale 42 Entreprise, Économie, Société a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'HCERES. Elle entend suivre et appliquer les recommandations émises par le comité de visite et son président en termes de gouvernances, d'internationalisation et de professionnalisation.

La direction de l'ED souhaite préciser que depuis cette année tous les doctorants doivent déposer sur un site sécurisé (Nuxéo) et seulement consultable par les membres du conseil de l'ED, tous les documents qui peuvent attester l'état d'avancement de leur thèse.

Enfin, concernant la question du financement des formations complémentaires évoquée page 4 du rapport, la direction est bien évidemment très préoccupée de la façon dont les heures qui ont été effectuées seront financées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Jean-Christophe PEREAU
Directeur
De l'École doctorale EES

